

Notice BP ELECTRICIEN

Merci de vous référer au référentiel d'examen, disponible sur le site :
https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_electricien.html

STAGES :

Les candidats individuels n'ont pas de stage obligatoire à réaliser.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Être titulaire d'un des diplômes suivants ou avoir 5 ans d'expérience professionnelle :

- CAP « électricien » créé par arrêté du 8 février 2018 modifié.
- BP « Monteur en installations du génie climatique et sanitaire »
- BP « Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air »
- baccalauréat professionnel « Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables »
- baccalauréat professionnel « Maintenance et Efficacité Energétique »
- baccalauréat professionnel « Métiers du froid et des énergies renouvelables »
- baccalauréat professionnel « Cybersécurité, informatique et réseaux, électroniques »
- titres ou certifications professionnels :

Les titres et certifications du même secteur professionnel (code NSF 255), de niveau 3 ou de niveau supérieur, inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Avoir une expérience professionnelle :

- Sans diplôme : 5 années effectuées dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme
- Avec un diplôme de niveau 3 ou plus : 2 années effectuées dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme
- Avec le bac professionnel « Métiers de l'Électricité et de ses environnements connectés » : de 6 mois à 1 an effectués dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme

Être en formation ou avoir été en formation

INSCRIPTION DEFINITIVE :

L'inscription n'est validée qu'une fois les pièces justificatives téléchargées dans cyclade **avant la date limite de dépôt** (se référer au site internet) :

- Confirmation d'inscription (recto et verso) **signée**
- Copie d'une pièce d'identité (une pièce d'identité en cours de validée est nécessaire le jour des épreuves)
- Copie des diplômes déjà obtenus
- Justificatif d'expérience professionnelle
- Copie de l'attestation de participation à la JDC pour les candidats français de moins de 25 ans

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU TRANSMIS HORS DELAI ENTRAÎNERA L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

BENEFICE DE NOTES :

Les candidats ayant validées une ou plusieurs épreuves lors d'une session précédente peuvent conserver leur bénéfice de note sous certaines conditions.

Attention : les trois épreuves pratiques étant liées, les candidats seront surement obligés de repasser l'EP1 et l'EP2 afin de pouvoir présenter l'EP3.

Si vous êtes dans ce cas merci de contacter le gestionnaire d'examen.

AFFECTATION DANS LES CENTRES :

Aucun changement ne sera effectué. L'affectation se fait en fonction :

- de l'établissement d'inscription renseigné (= grande ville la plus proche de chez vous)
exemple : candidat individuel Chambéry, Valence...
- de la place dans les centres pour les pratiques.

Si vous étiez précédemment scolarisé (ou enseignant) dans un établissement (lycée ou CFA), merci de nous le signaler afin que vous soyez affecté dans un autre centre pour les épreuves pratiques.

Vous connaîtrez votre affectation définitive lors de la réception de votre convocation mais un mail vous avertira de votre lieu de convocation potentiel en janvier.

CONVOCATION :

Elle sera mise à disposition via cyclade début avril, un mail vous en avertira.
Aucune convocation papier ne sera envoyée.

EPREUVES :

E1 - Préparation d'une opération - Coefficient 4

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer le candidat sur tout ou partie des compétences :

- C1 : Analyser les conditions de l'opération et son contexte ;
- C2 : Evaluer les risques et proposer une mesure de prévention ;
- C3 : Exploiter des outils numériques professionnels ;
- C4 : Définir une installation à l'aide de solutions préétablies ;
- C14 : Compléter des documents de l'opération.

Les conditions de mise en œuvre des compétences ciblées ainsi que les critères d'évaluation sont définis dans le référentiel de compétences. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur des indicateurs de réussite propres à chaque situation professionnelle. D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

Contenu de l'épreuve

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel authentique. Elles intègrent les connaissances et les attitudes professionnelles associées.

Les tâches confiées dans le cadre de cette épreuve relèvent du pôle d'activités « préparation d'une opération » défini dans le référentiel des activités professionnelles.

Cette épreuve prend appui sur des éléments du dossier technique de l'opération tel qu'il est défini au II.2.3 « Description du dossier technique d'une opération ».

Pour cette épreuve, le candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant une table de projet et des moyens permettant d'exploiter des ressources numériques et des logiciels et applications professionnelles adaptés aux contextes proposés.

Modalités d'évaluation en ponctuel

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de 3 heures en salle projet.

Le dossier technique peut être commun aux épreuves E1 et E2.

Elle se déroule sur le plateau technique du centre d'examen. L'organisation de l'épreuve est définie dans la circulaire nationale d'organisation d'examen.

E2 - Réalisation et mise en service d'une installation - Coefficient 9

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer le candidat sur tout ou partie des compétences :

- C5 : Organiser une opération dans son contexte ;
- C6 : Réaliser une installation électrique ;
- C7 : Contrôler les caractéristiques de l'installation ;
- C8 : Régler, paramétrer les matériels de l'installation ;
- C9 : Valider le fonctionnement de l'installation ;
- C13 : Communiquer avec le client, l'utilisateur, sur l'opération.

Les conditions de mise en œuvre des compétences ciblées ainsi que les critères d'évaluation sont définis dans le référentiel de compétences. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur des indicateurs de réussite propres à chaque situation professionnelle. D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

Contenu de l'épreuve

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel authentique. Les compétences intègrent les connaissances et les attitudes professionnelles associées.

Les tâches confiées dans le cadre de cette épreuve relèvent du pôle d'activités « réalisation et mise en service d'une installation » défini dans le référentiel des activités professionnelles.

Cette épreuve prend appui sur des éléments du dossier technique de l'opération tel qu'il est défini au II.2.3 « Description du dossier technique d'une opération ».

Pour cette épreuve, le candidat dispose d'un espace individuel de travail sur un plateau technique représentatif d'un contexte professionnel authentique.

Modalités d'évaluation en ponctuel

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de 11 heures.

Le dossier technique peut être commun aux épreuves E1 et E2.

Elle se déroule sur le plateau technique du centre d'examen. L'organisation de l'épreuve est définie dans la circulaire nationale d'organisation d'examen.

E3 - Dépannage d'une installation - Coefficient 3

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer le candidat sur tout ou partie des compétences :

- C10 : Diagnostiquer un dysfonctionnement ;
- C11 : Remplacer un matériel électrique ;
- C12 : Communiquer entre professionnels sur l'opération.

Les conditions de mise en œuvre des compétences ciblées ainsi que les critères d'évaluation sont définis dans le référentiel de compétences. L'évaluation du candidat sur ces critères s'appuie sur des indicateurs de réussite propres à chaque situation professionnelle. D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

Contenu de l'épreuve

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel authentique. Les compétences intègrent les connaissances et les attitudes professionnelles associées.

Les tâches confiées dans le cadre de cette épreuve relèvent du pôle d'activités « dépannage d'une installation » défini dans le référentiel des activités professionnelles.

Cette épreuve prend appui sur des éléments du dossier technique de l'opération tel qu'il est défini au II.2.3 « Description du dossier technique d'une opération ».

Pour cette épreuve, le candidat dispose d'un espace individuel de travail sur un plateau technique représentatif d'un contexte professionnel authentique.

Modalités d'évaluation en ponctuel

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve pratique d'une durée de 3 heures.

Le sujet de l'évaluation ponctuelle est élaboré dans chaque académie sous le contrôle de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la filière.

Elle se déroule sur le plateau technique du centre d'examen. L'organisation de l'épreuve est définie dans la circulaire nationale d'organisation d'examen.

Epreuves d'Enseignement général : français histoire/géographie, sciences/mathématiques, EPS, langue vivante, prévention santé environnement

Se référer à la notice sur l'enseignement général présente sur le site.